

Département de la
MoselleMairie de
HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
15	15	14

Séance ordinaire du Lundi 24 Août 2015

Date de la convocation : 18/08/2015

Affichage du 25/08/2015
Au 30/09/2015

L'an deux mil quinze et le lundi vingt-quatre août à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : **Maire**

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Caroline MOUTIER, Ronald STIBLING, Guillaume DUMONT, Hervé NIVA, Pascale WEISSENBACH, Pascale RIEDINGER, Jonathan KAISER.

Absent excusé : Pascal DIEMER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Désignation du maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la route de Waltembourg
02	Convention avec France Télécom pour les travaux d'enfouissement des réseaux dans la route de Waltembourg
03	Mise à disposition d'un terrain communal rue des vergers
04	Horaires de la directrice du périscolaire
05	Viabilisation de terrains dans la rue du Château d'eau
06	Contrat de maintenance de l'orgue
07	Taxe Finale sur le consommation d'électricité (T.F.C.E.)
08	Décision modificative n° 02/2015
09	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2015

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération

N°01 - DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DANS LA ROUTE DE WALTEMBOURG :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la route de Waltembourg au bureau d'étude :

✓ TOPOGIS de MONTCOURT

dont le marché s'élève à 3 211,95 € HT, soit 3 854,34 € TTC

/

Objet de la délibération

N° 02 - CONVENTION FRANCE TELECOM POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DANS LA ROUTE DE WALTEMBOURG :

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom dans la route de Waltembourg, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Signer la convention à intervenir avec France Telecom fixant les modalités juridiques et financières de cette opération, ainsi que toutes les pièces à intervenir.
- Faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

/

Objet de la délibération

N° 03 - MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL :

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Monsieur René GROSCHANG, domicilié n° 65 Rue des vergers à HENRIDORFF.

Ce dernier sollicite la mise à disposition d'une partie du terrain communal sis au lieu-dit «village», section 1, parcelle n° 113, jouxtant sa propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne un avis favorable à cette requête pour la mise à disposition de 650 m² environ,
- demande le maintien d'un droit de passage d'un minimum de 05,00 mètres
- fixe le prix de la location à **60,00 €** l'an, à compter du 1^{er} septembre 2015,
- autorise le maire à établir et signer la convention à intervenir.

/

Objet de la délibération

N° 04 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ANIMATRICE :

Dans le cadre de la réorganisation du périscolaire, dès la rentrée 2015, il y a lieu de modifier le temps de travail du personnel chargé d'assurer cette mission.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 1^{er} septembre 2015, de modifier le temps de travail de l'animatrice, assurant les fonctions de directrice du périscolaire, comme suit :

- Le poste d'animateur passera de 27,50/35^{ème} à 21,50/35^{ème}.

Après délibération, le Conseil approuve la modification du tableau des effectifs qui s'établira comme suit :

Personnel titulaire :

- 1 adjoint technique 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet (34,47/35^e) ;
- 1 ATSEM 1^{ère} classe, titulaire, à temps non complet (27,5/35^e) annualisée ;
- 1 attachée, titulaire, à temps non complet (22,5/35^e)

Personnel non titulaire :

- 1 ATSEM 1^{ère} classe, non titulaire, à temps non complet (27,5/35^e) annualisée ;
- 1 adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet (5/35^e) ;
- 1 animateur, non titulaire, à temps non complet (21,50/35^e) annualisé ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre 012, et à l'article 6413.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 04 septembre 2014.

/

Objet de la
délibération**N° 05 - VIABILISATION DE TERRAINS DANS LA RUE DU CHATEAU D'EAU :**

Le conseil Municipal accepte le don d'un montant de 3 000,00 des conjoints MOUTIER Félicien, dans le cadre du réaménagement parcellaire des terrains situés dans la Rue du château d'eau.

Cette participation sera totalement affectée aux frais de viabilisation de cette voie, afin de permettre la construction de maisons d'habitations.

/

Objet de la
délibération**N° 06 - PRISE EN CHARGE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT CROIX :**

Le Conseil de Fabrique n'ayant pas les moyens financiers pour prendre à sa charge la vérification et l'entretien de l'orgue de l'église paroissiale, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire un contrat de maintenance, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, pour une vérification annuelle de l'orgue de l'Eglise Sainte Croix avec la société SCHÖMER de KLEINBLITTERSDORF, pour un montant annuel de 787,20 € TTC, indexé sur l'augmentation du coût de la vie ;
- autorise le Maire à signer les contrats à intervenir, ainsi que les pièces en résultant.

/

Objet de la
délibération**N° 07 - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE :**

En application des articles L233-4 et L5212-24 du code général des collectivités territoriales, modifiant les dispositions relatives à la Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - Fixe le coefficient unique de la Taxe Finale sur la Consommation d'électricité à 4, à compter du 1^{er} janvier 2016.
 - Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Henridorff.
 - Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

/

Objet de la
délibération**N° 08 - DECISION MODIFICATIVE N° 02/2015 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes

Budget M14 - Section d'investissement :

Opération n° 155 - Travaux Ecole Primaire

- Compte 2313 : Construction + 6 000,00 €

Opération n° 172 - Mise en conformité des bâtiments communaux

- Compte 2313 : Construction + 8 000,00 €

Opération n° 177 - Plan Local d'Urbanisme

- Compte 2031 : Frais d'études - 14 000,00 €

/

Divers et communications :

1. Travaux en cours : Le maire rend compte des divers travaux dans la commune
 - Ecoles les travaux de rénovation des sanitaires seront achevés pour la rentrée des classes
 - Rue du château d'eau : la viabilisation de cette rue est terminée à l'exception des travaux d'électricité. EDF voudrait faire l'implantation d'un transformateur dans la rue des sapins pour un montant approximatif de 30 000,00 €.
 - Constructions en cours : trois constructions sont en cours dans la commune.
 - Fleurissement : le terrassement à l'entrée du village dans la route de Lutzelbourg est terminé. Il reste à mettre en place la «prairie florale». Concernant le concours des maisons fleuries, le jury passera dans la commune le lundi 31 août 2015 à 18 H. 30.
 - Hansenbrunnen : reste à finaliser
 - Sécurité des bâtiments communaux : le maire donne lecture des rapports de la société «qualiconsult» des travaux de mise en conformité à effectuer dans les bâtiments communaux.
 - Travaux d'assainissement : ils n'ont pas encore démarrés.
 - Véhicule : la commune a fait l'acquisition d'un véhicule BERLINGO pour la commune au prix de 6 9990,00 €
 - Système de clés : une étude est en cours pour la mise en place d'un système de clé unique pour tous les bâtiments communaux.
2. Suivi budgétaire : le maire communique aux conseillers l'état des finances de la commune.
3. Périscolaire : les tarifs resteront identiques pour la prochaine rentrée scolaire
4. Départ à la retraite : une petite réception aura lieu le vendredi 04 septembre 2015 à 20 H. à la salle socioculturelle, pour le départ à la retraite de l'agent technique : HERINGER Martine
5. Règlement municipal de construction : faudra prévoir une commission d'urbanisme prochainement pour la mise en place de ce règlement
6. Repas des seniors : il aura lieu le dimanche 18 octobre. Ronald est chargé de prendre contact avec différents prestataires.
7. Pont d'accès au restaurant du plan incliné et du camping : le maire a réceptionné un courrier de Frédéric BENO concernant la fiabilité du pont. Affaire à suivre....

La séance a été levée à 22 heures 15.

EMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1er Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^{ème} Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald : Conseiller	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent excusé
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :	KAISER Jonathan, Conseiller :

